ferme, & toute l'inquiſition s'en alla en fumée. Celui qui me donna l'avis eſt M. Thomas Miniſtre de Lunel. Quand je fus de retour à Paris ceux de Geneve écrivirent contre moi, & tout rouloit perpétuellement ſur le Socinianiſme. Aprés ma réception au Miniſtére faite dans Charenton, ces mêmes Inquiſiteurs écrivirent à ceux de ma Province, ſçavoir la Bourgogne, & jetterent tant de ſoupçons contre moi dans l'eſprit de Monſieur de Briquemaut Tauvenai chez qui je demeurois, que ce Gentilhomme oubliant toutes les loix de l'honneur, & les droits mêmes de l'hoſpitalité, épia mon abſence, fit crocheter mon coffre, & ſe ſaiſit de quelques mémoires qui n'étoient que des extraits des livres de Crellius & de Volkelius. Surquoi ayant ſourdement formé ſa plainte contre moi, & écrit à l'Egliſe de Paris, ſes Miniſtres prononcerent contre moi Sentence de dépoſition & d'excommunication, & écrivirent une lettre d'avis à ceux de ma Province, afin qu'ils en fiſſent autant. On les avertiſſoit ſur tout de n'entrer en aucune conférence avec moi, parce que j'étois un eſprit trés-dangereux, & capable de perdre ceux qui s'y engageroient. Ils appelloient même des *profondeurs de Satan* les objections contenuës dans les mémoires qu'on m'avoit dérobez. L'on ne fit pourtant que me ſuſpendre d'abord, & l'année ſuivante l'on me dépoſa dans le Synode de la Province, quoi qu'abſent, & malade d'une fiévre chaude qui m'arrêta en chemin, lors que j'allois au Synode; & qui plus eſt, nonobſtant les vœux & les ſolicitations de toute mon Egliſe qui redemandoit mon Miniſtére. L'on délibéra même dans le Synode ſi l'on ne ſe plaindroit pas à l'Intendant, & ſi l'on ne ſe porteroit pas partie contre moi comme contre un hérétique blaſphemateur, pour me faire faire mon procés.

Ma dépoſition me fit rentrer dans la Communion Romaine l'an 1670. ce qui ſe fit le ſecond jour de Février dans la Cathédrale du Mans, j'en ai l'Acte ſigné de Philibert Emanuel Evêque du Mans. Ainſi mon Calomniateur a menti quand il a dit que ce fut en l'an 1676. Ce qui me pouſſa à rentrer dans l'Egliſe Romaine fut d'un côté l'impoſſibilité où j'étois alors de ſortir du Royaume, & de l'autre la conſidération de la grande liberté que l'on trouve dans la Communion Romaine, en France principalement où l'on regarde le Pape comme un Uſurpateur, & comme le Tyran de l'Egliſe. Car enfin on adore dans l'Egliſe Romaine Jeſus Chriſt homme, Jeſus Chriſt Médiateur entre Dieu & les hommes, & à qui le Pere éternel a donné toute puiſſance au Ciel & en la terre, c'eſt à dire, qu'on y adore le veritable Chriſt, le vrai Fils de Dieu, ſçavoir Jeſus fils de la Vierge Marie: Et l'on vous y permet de dire une choſe que le Calviniſme ne peut ſouffrir, & qu'il ne punit point d'autre peine que de la peine du feu, c'eſt que la Trinité & l'Incarnation n'ont aucun appui ſolide dans l'Ecriture, pas même dans la Tradition des premiers

ſiécles,

Sächsische Landesbibliothek – Staats- und Universitätsbibliothek Dresden http://digital.slub-dresden.de/id37144182X/5